Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 99 (1973)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 2. de donner décharge au trésorier de sa gestion financière ;
- de donner décharge aux vérificateurs des comptes de leur mandat

Les vérificateurs : J.-P. Delisle, ingénieur civil L. Gabella, ingénieur civil

8.5 Budget pour l'année 1973

	R	EC	ET	TE	S							г.
Résultat cotisations	٠,											Fr. 65 000.—
Résultat vente de normes .												27 000.—
Formation continue											141	5 000.—
Série de prix								•		•		5 000.—
Prestations secrétariat						100		10.00		•0	4	3 500.—
Caisse maladie											2	12 000.—
Produits divers			•		•					8		2 000.—
												119 500.—
												119 300.—
	Γ)ÉF	EN	ISE	S							
												Fr.
Appointements et charges so												55 000.—
Loyer et charges					•		•			٠	6	9 000.—
Frais de bureau	0.00		•		8.0					*	•	18 000.—
Frais d'organes											90	6 000.—
Honoraires												2 500.—
Autres charges administration	n	•	i.		•	•	•	(\bullet)		(\bullet)		13 400.—
Groupe des architectes		•	w				•					800.—
Groupe des ingénieurs	•	•						•			*	800.—
Frais delegues et membres c	on	ım	ISS	101	าร				825		28.5	1 000.—
Subsides, prix et bourses .												5 000.—
Amortissement			•									3 000.—
Information												5 000.—

Informations SIA

Un système suisse pour le façonnage des aciers d'armature

La condition primordiale à toute rationalisation consiste à établir des normes et à réduire le nombre des produits offerts sur le marché. La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a tenté, par la standardisation des aciers d'armature et leur réduction à 15 formes, de réaliser ce postulat dans le secteur du béton armé. Ces formes standard ont été sélectionnées de telle façon qu'elles couvrent au moins les 85 % des besoins actuels et les 95 % des besoins futurs en aciers d'armature.

Un système pour le façonnage des aciers d'armature qui coordonne et rationalise tout le processus de travail, depuis le projet d'armature établi dans le bureau d'ingénieurs, en passant par la commande, l'exécution, la livraison et la pose, jusqu'au décompte, a été créé en étroite collaboration entre les bureaux d'ingénieurs, les marchands de fer, les aciéries et les entreprises de construction. La possibilité de l'emploi du traitement électronique des données permet en outre de réduire considérablement les travaux administratifs.

La Commission fédérale de recherche pour la construction de logements (CRL) a participé financièrement aux recherches qui ont abouti à l'établissement de la Recommandation SIA n° 165.

Communications SVIA

Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1972 à Lausanne

Nos membres sont convoqués à la 98° assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 30 mars 1973 à Lausanne, à 17 h., dans l'Aula de l'EPFL.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1972.
- 2. Rapport d'activité pour 1972.
- 3. Rapport de gestion.
 - 3.1 Comptes.
 - 3.2 Rapport des vérificateurs.
 - 3.3 Budgets 1973 et 1974.
 - 3.4 Cotisations 1974.
- 4. Elections statutaires.
 - 4.1 Elections au Comité de section.
 - 4.2 Désignation des délégués à l'assemblée des délégués de la SIA.
 - 4.3 Vérificateurs des comptes.

L'assemblée générale sera suivie d'un exposé de M. *Roger Desponds*, directeur général aux Chemins de fer fédéraux suisses, sur le thème : « Les Chemins de fer fédéraux suisses préparent leur avenir. »

M. Desponds illustrera sa conférence en présentant des diapositives.

Un apéritif et un repas au restaurant « La Voile d'Or » suivront cette assemblée.

Le rapport d'activité ainsi que le rapport de gestion sont publiés dans le présent numéro du *Bulletin technique* de la Suisse romande, pages 84-97.

UIA

Assemblée des délégués de Sofia, septembre 1972

Document de travail préparé pour le thème « Créativité et technologie » en vue du prochain congrès de Madrid 1975, par MM. Jean Duret et Claude Wasserfallen.

Propositions pour des investigations dans les domaines de l'architecture. Le rôle interréactionnel de la créativité et de la technologie

L'architecte et l'urbaniste confrontés avec certaines études menées systématiquement doivent se rendre à l'évidence que l'avenir des cités dépendra davantage de *choix politiques* fondés sur des *travaux scientifiques*, que de son imagination créatrice.

Et pourtant, le créateur aura toujours un rôle considérable à jouer au départ des études et après leur aboutissement. C'est ce qu'il convient de démontrer.

1.1 Au départ :

Toute étude sur les comportements sociaux exige l'adoption préalable de *paramètres*. La *définition* de ces paramètres est importante; elle repose sur des *hypothèses* d'experts, voire même sur des *définitions arbitraires*. Un des meilleurs exemples de définition arbitraire est le concept de qualité de vie qui est par exemple mis en équation dans l'étude du MIT de Meadow-Forester (à partir des critères de pollution, de concentration de personnes et d'abondance matérielle). Dans cet exemple, la définition est essentiellement discutable. On pourrait et on devrait même demander aux *architectes de donner leur définition de la qualité de vie*, afin de pouvoir la *confronter* à la définition d'autres usagers ou d'autres créateurs.

1.2 A l'arrivée :

A l'aboutissement d'une étude scientifique sur les comportements structurels, les interprétations peuvent être très différenciées. Le créateur devra certes se contraindre à ne plus remettre en question certaines conclusions logiquement déterminées. En revanche, il acquerra une grande liberté dans leur application sur le terrain. Grossièrement, on peut admettre que certaines données discutables aupa-

ravant seront devenues indiscutables grâce à un traitement de programme logique complexe; mais les questions affectives seront reportées plus loin, si l'on ne prend, à chaque étape de l'étude, conscience des champs de liberté laissés par les aires floues des critères traités.

- 2. Nous devons partir de l'idée maintenant admise que sur les quatre secteurs schématiques de la réflexion,
 - a) la prise de décision,
 - b) la mémorisation,
 - c) le raisonnement déductif en logique,
 - d) la réaction affective,

seuls *la mémorisation* et *le raisonnement déductif* peuvent être délégués à la *machine*.

De même, logique et mémorisation peuvent travailler en circuit fermé indéfiniment tant qu'aucune solution n'est identifiée pour être la meilleure; de même, la prise de décision est marquée par l'affectif et inversement l'affectif est fortement touché par chaque prise de décision; on peut donc en conclure que le schéma suivant sera utilisé pour la solution de la plupart des problèmes complexes et particulièrement des problèmes d'urbanisme:

mémoireaffectifmémoireaffectif logique.... décision logique.... décision

 $A \longrightarrow B \longrightarrow A' \longrightarrow B'$

- 2.2 Dans les phases A, A'...., il ne faudrait pas songer à obtenir par la technique traditionnelle des résultats aussi bons que par la *technique opérationnelle* nettement supérieure de la machine; en revanche, dans les phases B, B'... on ne peut qu'utiliser le plus profond de l'*esprit humain*, qui lui-même dépend alors de tous les facteurs caractériels et culturels acquis au cours des siècles et de l'intelligence greffée sur ces facteurs.
- 3. En d'autres termes, il s'agit de moins en moins de chercher à tomber d'accord sur ce qui est des constats, car pour cela les techniques récentes de mémorisation de déductions logiques et d'information seront toujours supérieures à nos techniques mentales; mais il s'agit de plus en plus de déterminer ce que l'on veut être, les buts vers lesquels on aspire en commun ou séparément.

Ayant admis de telles données en faisant appel à notre sens créateur et poétique il serait utile ensuite de préconiser certaines études dans plusieurs directions de manière à traiter ces données pour elles-mêmes ou à les introduire dans des programmes en cours.

4. A ce titre, l'architecte comme l'urbaniste devraient axer leurs préoccupations sur des études globales déjà en cours et pousser la réflexion sur les notions telles que: La qualité de vie — la flexibilité — la variété — la spécificité — la participation des usagers — l'art visuel, etc.

Congrès

Congrès pour la protection contre le bruit de la rue

Berne, 12-13 avril 1973

Ce congrès, organisé par l'ASTS ¹ et la Ligue suisse contre le bruit, Zurich, aura lieu en l'aula du Gymnase de Neufeld, à Berne, Zähringerstrasse 102.

Les travaux du congrès seront subdivisés en trois parties :

Jeudi 12 avril 1973

9 h. 30

Ouverture du congrès.

Association suisse de technique sanitaire.

10 h.-12 h. Connaissances fondamentales (conférences en allemand).

14 h. 30-17 h. 20 Aspects juridiques et urbanistiques (conférences en allemand et discussion).

Vendredi 13 avril 1973

9 h.-11 h. 30 Mesures techniques de lutte contre le bruit (conférences en allemand).

11 h. 10-11 h. 40 J. Stryjenski, arch., professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, Atelier d'acoustique du bâtiment : Protection des bâtiments contre le bruit extérieur.

14 h.-16 h. 30 Conférences et discussion.

16 h. 30-16 h. 45 Conclusion.

Programme détaillé et inscriptions (jusqu'au 31 mars) : ASTS, case postale 305, 8035 Zurich.

Rédacteur : F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 9 des annonces

Informations diverses

Cité AVANCHET-PARC, immeubles d'habitations

(Voir photographie page couverture)

La Cité AVANCHET-PARC, située entre l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin et le centre de la ville de Genève, a été conçue comme « ville dans la ville ». Une telle conception s'imposait, le terrain d'Avanchet étant bordé à ses alentours par quatre routes, dont trois à haute capacité. A l'ouest se trouve la route de Meyrin, au sud l'avenue du Pailly, à l'est l'avenue Louis-Casaï qui conduit à l'aéroport, quant à la délimitation du nord elle sera fixée par l'avenue de l'Etang, future route locale.

La grandeur parcellaire permet la construction de 2033 appartements au rythme annuel de 450 à 500 appartements, de sorte qu'à fin 1977 le programme de construction global sera accompli. Dès l'achèvement de l'ensemble, 7000 à 8000 habitants vivront dans cette « ville ».

Les espaces verts recouvriront une grande partie du terrain et les rangées d'immeubles seront disposées de façon à réserver entre elles des zones aménagées pour le jeu et la promenade. Ces rangées seront disposées de part et d'autre d'un axe de circulation intérieure et s'étendront jusqu'aux limites de la surface. Cette route d'accès couverte permettra d'arriver au garage collectif de chaque immeuble et sa couverture sera aménagée en chemin pour piétons.

Les deux écoles de 16 classes, ainsi que les autres établissements culturels, les magasins et les arrêts d'autobus devront servir à tous les habitants de ce nouveau quartier.

Au lieu d'une implantation rigide, Avanchet-Parc présentera une succession d'immeubles décrochés et asymétriques avec des façades munies de grands balcons à géométrie irrégulière.

Les rez-de-chaussée, de par leur structure traditionnelle ainsi que par leur forme élaborée, cherchent à mettre en valeur les corps d'immeubles.

L'assortiment des appartements est le résultat du développement de trois types de base. Les 2033 logements comportent en conséquence 13 combinaisons de deux à sept pièces totalisant 10 163 pièces « à la genevoise ».

La structure porteuse des bâtiments est réalisée en éléments préfabriqués en béton armé de grandes dimensions suivant les PROCÉDÉS IGECO. Ce système s'est révélé particulièrement avantageux par l'économie de main-d'œuvre, la rapidité d'exécution et la souplesse d'adaptation qu'il permet.

41 953 éléments préfabriqués dont la fabrication est réalisée dans l'usine IGECO S.A. - Etoy seront nécessaires pour la réalisation de cet ensemble. Le montage sera effectué par deux grues-tours à haut rendement, au rythme de 2,4 appartements par jour en moyenne, ce qui représente environ 50 éléments fabriqués, transportés et montés par jour.

IGECO S.A. - 1163 ETOY